

Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la COVID-19 – Mesures de soutien du pouvoir fédéral

Audit de la performance

Date de publication: 17.11.2021



[TEXTE INTÉGRAL DU RAPPORT \(FR-NL\)](#)



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE \(FR-NL\)](#)



[SYNTHÈSE \(EN\)](#)



Ce que nous avons évalué et pourquoi

En mars 2020, le Conseil national de sécurité a mis en place une stratégie sanitaire visant à freiner la propagation de la COVID-19. Cette stratégie s'est accompagnée d'un train de mesures de soutien socio-économique pour les entreprises touchées et les particuliers. Nous avons réalisé un audit transversal de toutes les mesures de soutien socio-économique adoptées par les autorités fédérales et régionales.

Cet audit a porté sur la mise en place, le suivi et l'évaluation de ces mesures, ainsi que sur l'organisation du cadre réglementaire et du contrôle de l'octroi correct de l'aide.

Ce que nous avons constaté

Les autorités belges n'ont pas publié d'inventaire transversal et détaillé des mesures de soutien socio-économique. Nous avons dès lors établi un [inventaire des mesures de soutien prises en 2020](#).

Nous avons recensé 103 mesures prises en 2020 par le pouvoir fédéral, pour un montant de dépenses supplémentaires estimé à 19,40 milliards d'euros. Les mesures introduites au premier semestre de 2021 représentent encore 1,15 milliard d'euros. Les principales initiatives de soutien concernaient l'économie, la sécurité sociale, la fiscalité et la protection sociale.

Aucune structure de concertation et de coordination n'a été mise en place entre les différents niveaux de pouvoir en Belgique. Le gouvernement fédéral a adopté ses propres mesures de soutien dans son domaine de compétence, sans coordination systématique avec les autres niveaux de pouvoir.

En revanche, il semble que les mesures fédérales de soutien étaient relativement harmonisées entre elles, ce qui s'explique par la délimitation des domaines politiques, la coopération mutuelle et la participation des organes consultatifs légaux dans lesquels les partenaires sociaux sont représentés. L'utilisation des pouvoirs spéciaux temporaires qui permettaient d'adopter, d'abolir ou de modifier tout acte législatif par arrêté royal n'a pas eu d'incidence limitative à cet égard. Néanmoins, la pression des délais peut avoir eu une incidence sur les avis qui doivent normalement être rendus lors de l'élaboration de la politique. Ainsi, l'avis du Conseil d'État a presque toujours été demandé en



invoquant la procédure raccourcie. La justification des choix opérés n'était pas souvent disponible et les mesures de soutien n'étaient pas toujours assorties d'objectifs concrets.

Il y a eu diverses prolongations et adaptations des mesures (souvent avec effet rétroactif) en fonction de l'évolution de la pandémie, ce qui a rendu la réglementation complexe. En outre, celle-ci a parfois été interprétée très largement pour atteindre certains groupes cibles. Malgré les efforts importants déployés pour expliquer l'application de la réglementation à toutes les parties prenantes, sa complexité a augmenté le risque d'inégalité de traitement et d'octroi indu d'aides. Les conditions d'octroi des mesures de soutien occupaient une place importante dans cette réglementation, mais n'étaient pas toujours bien choisies au départ, ce qui peut se concevoir en raison de l'urgence des mesures. Cela étant, il est plus difficile de comprendre pourquoi c'était encore le cas à mesure que la pandémie progressait et que davantage d'informations devenaient disponibles. Il est arrivé que des mesures n'aient pas été adaptées alors que les circonstances avaient changé. Il n'y a pas eu non plus d'échange de bonnes pratiques.

La rapidité avec laquelle les pouvoirs publics ont dû intervenir s'est traduite par une certaine souplesse dans les règles liées aux demandes et des glissements dans l'approche de contrôle, mais aussi des situations où il n'y a pas eu de contrôle du tout. L'octroi correct des aides ne pouvait être vérifié *a priori*, mais nous estimons qu'il doit l'être *a posteriori*. Il convient de miser davantage sur les analyses de données et de risques et donc de mettre en place un échange de données de qualité, qui seront ensuite traitées via des processus d'exploration et de couplage. La charge de contrôle plus élevée nécessitera logiquement davantage de moyens techniques et humains, qu'il conviendra d'affecter de manière ciblée.

Enfin, à quelques exceptions près, les mesures font surtout l'objet d'un suivi sur le plan financier plutôt que sous l'angle de la performance. Les évaluations ayant donné lieu à des adaptations ont été rares.

Ce que nous avons conclu

L'absence de consultation et de coordination systématiques s'est traduite par un manque de cohérence entre les mesures de soutien prises aux différents niveaux de pouvoir. Elle a également accru le risque d'une aide excessive ou insuffisante. La nécessité d'agir dans l'urgence a pu avoir une incidence sur l'élaboration des mesures d'aide. Le cadre réglementaire est devenu très complexe et n'était pas toujours adapté à l'évolution des circonstances. L'approche utilisée pour le suivi des mesures d'aide est perfectible.

Afin que nos constatations puissent être traitées de manière appropriée, nous avons formulé des recommandations spécifiques dans notre rapport.